



REMBOURSEMENT PRET AMI

Par alexderi, le 14/05/2019 à 16:12

Bonjour, voici la situation:

en Decembre 2015 un ami m'a prêté 100 000€ avec un taux d'intêret de 5%/an pour ouvrir un restaurant: mon épouse et moi lui avons signé une reconnaissance de dette sans passer par un notaire; je devais lui rendre cette somme au bout d'un an conformément à la reconnaissance de dette que je lui ai signé; cependant j'ai eu de grosses difficultés avec le restaurant je l'en ai informé et en 2018 on s'est mis d'accord pour que je lui rembourse la somme empruntée en vendant mon appartement ; celui-ci s'est vendu pour 490 000 € le 15 avril 2019 et je lui ai fait un virement de 100 000€ le 23-04-19 en l'informant que je paierai les intérêts de 17 570 € plus tard ce qu'il avait accepté dans un premier temps; il m'avait meme accordé tout d'abord une réduction des intérêts à 14000€; puis le 26 avril 2019 il m'a envoyé un premier mail de mise en demeure en m'indiquant que si sous 8 jours il ne recevait pas les 14000€ sur son compte il nous poursuivrait en justice et que la somme due serait de 17570€ et non plus de 14000€;

le 04/05/19 il m'a envoyé un nouveau mail m'indiquant qu'il allait entamer des poursuites pour récupérer les 17570€ et me faire supporter tous les frais d'avocat... je n'ai jamais renoncé à payer cette somme je souhaiterai juste la payer plus tard en plusieurs mensualités; est-ce possible selon vous? si oui comment? doit-on craindre une action en justice de sa part?

je vous remercie par avance de vos conseils

Cordialement